

RELEVÉ DE DISCUSSIONS

3^e Visite de quartier
Secteur République - Zola



Vingt-cinq participants dont :

Mme Yolène ARMAND, M. Olivier BARANCY, M. Philippe BURIN DES ROSIERS, Mme Catherine CHARPENTIER, M. Olivier COHEN, Mme Yolande FOURNIE, Mme Véronique HOLLEY, Mme Christiane JARQUIN, Mme Elisabeth LACOUR, M. Dominique LAYET, M. Julien LEONI, M. Philippe ROMEO, M. Nicolas SEGAL, M. Djamel TAHI, M. Roland TAILDEMAN, M. Fabien TURBLIN, M. Pierre-luc VACHER, M. Florent VERDET, Mme Elibabeth WICHEGROD.

Trois élus

M. Daniel MOSMAN, Mme Veronique BOURDEAIS, Mme Florence FRERY.

Quatre professionnels

Mme Sara ROCCHI, M. Mathieu LEPRETRE, Mme Sylvie BASTE, Mme Marion THIBAUT.

Deux intervenants extérieurs

Mme Nicole ELEB-HARLE (SAU) et Mme Virginie DESANSFANS (Techné cité).

Rappel de l'ordre du jour

- Présenter in situ et mettre en discussion avec les habitants les orientations d'aménagement préconisées dans le cadre du projet de création de la Zone d'Aménagement Concerté Nord-Sud.

Itinéraire de la visite du secteur République / Zola

- Départ place de la République → Pointe Voltaire → rue du Progrès → rue Cuvier → rue Emile Zola → angle Valmy / Zola → Rue Carole Frédérick → Rue des deux communes → Terrain d'aventure.

Sites	PRÉCONISATIONS FAITES PAR L'ÉQUIPE DE MAITRISE D'ŒUVRE / ÉLÉMENTS D'INFORMATION	QUESTIONS/REMARQUES RECOMMANDATIONS FAITES PAR LES HABITANTS
La place de la rue République et ses deux côtés opposés	<p>Harmoniser les hauteurs et les rythmes des façades des nouvelles constructions : R+4 à l'est et R+3 à l'ouest de la place avec retrait des volumes au-delà.</p> <p>Valoriser le patrimoine architectural industriel et urbain autour de la place de la République</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La composition urbaine du secteur ne permet pas une densification. Au contraire, il faut construire dans ce secteur desservi par les transports en commun. • <u>54 bis rue Robespierre</u> • Comment la ville peut-elle agir pour réduire la hauteur de la future construction (R+6) mentionnée dans le permis de construire déposé ? • La maison située sur la parcelle sera-t-elle maintenue ou démolie dans le cadre du projet ? • Nécessité de tenir compte de l'ensoleillement et d'abaisser significativement la hauteur de la future construction.
Place de la république	<p>Projet de requalification à long terme de l'aménagement de la place de la République avec réduction des stationnements et aménagement en espace de rencontre notamment au nord, où des terrasses se sont développés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un projet est-il envisagé pour améliorer la qualité de cet espace de proximité ? • La place de la République est un lieu de rencontre dans le bas Montreuil (forte fréquentation). • La pelouse est toujours abîmée. • Le bas Montreuil manque d'équipements sportifs de proximité.
Pointe Voltaire	<p>Préserver des éléments du patrimoine architectural, urbanistique et paysager.</p> <p>Créer un périmètre d'ensembles urbains cohérents -rue Barbès-Pointe Voltaire - rue Robespierre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les projets prévus sur les parcelles AY212 et AY148 situées rue de Voltaire ? (après vérification la Ville n'a à priori pas connaissance d'un projet).

Sites	PRÉCONISATIONS FAITES PAR L'ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE / ÉLÉMENTS D'INFORMATION	QUESTIONS/REMARQUES RECOMMANDATIONS FAITES PAR LES HABITANTS
Rue du progrès	<p>Présence d'un garage qui constitue un site potentiellement mutable.</p> <p>Présence d'une parcelle intéressante au 15 rue Progrès.</p> <p>Protection du jardin (situé à l'arrière de la maison).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Y a-t-il un projet de construction envisagé au 11 rue du Progrès ? <i>(la Ville n'a pas connaissance d'un projet mais est attentive à la mutation potentielle de ce secteur).</i> • Une OPAH_RU est-elle programmée pour l'immeuble situé au 3 rue du Progrès ?
Rue Cuvier	<p>Mutation du site : installation de 11 logements modulaires déplaçables et aménagement d'un espace vert.</p> <p>Ces logements sont destinés aux populations ROMS suivies par des associations dans le cadre de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale. La durée d'installation des logements est limitée dans le temps pour faire une transition vers le droit commun.</p> <p><u>25 rue Cuvier :</u> mutation possible de l'activité actuelle vers du logement (une centaine) et des activités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet de construction de logements modulaires pour les ROMS ne risque-t-il pas de générer un «appel d'air» avec la venue d'autres familles ROMS ?
Rue Emile Zola	<p>Requalifier l'espace public.</p> <p>Créer un espace planté de 4000 m2.</p> <p>Emplacement réservé au PLU pour la réalisation d'un espace vert.</p> <p>Un permis est accordé pour une réhabilitation de la salle de spectacle pour un organisme de formation professionnelle en audiovisuel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Espace public de mauvaise qualité, impression de no man's land. • Quelle est la surface de cet emplacement réservé ? • Y a-t-il un projet prévu dans le théâtre ?

**Démarche de concertation sur
la définition des orientations d'aménagement**

Relevé de discussions n°3 - **secteur République / Zola**

Lundi 26 septembre 2011 de 18h à 20h

Sites	PRÉCONISATIONS FAITES PAR L'ÉQUIPE DE MAITRISE D'ŒUVRE / ÉLÉMENTS D'INFORMATION	QUESTIONS/REMARQUES RECOMMANDATIONS FAITES PAR LES HABITANTS
Angle Rue Valmy / Zola	Favoriser la mixité fonctionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Réfléchir à la mise en place d'une charte de qualité urbaine afin d'harmoniser les aspects esthétiques entre les immeubles (absence de gamme de couleur cohérente des façades)
Rue Carole Frédéricks	De nouvelles voies ont été créées récemment à l'occasion des permis de construire en cours. La percée donne à l'arrière du terrain d'aventure.	<ul style="list-style-type: none"> • L'ouverture de la voie ne figure pas sur le plan, pourquoi ? • Quelle est la hauteur maximale des constructions neuves ?
Rue des deux communes		<ul style="list-style-type: none"> • Le mobilier urbain diffère dans la rue.
Terrain d'aventure	Extension du terrain d'aventure à l'occasion du permis de construire en cours au sud. Le terrain est géré par l'association AME.	<ul style="list-style-type: none"> • Quand le jardin partagé du terrain d'aventure va-t-il ré-ouvrir ?